#TouchePasÀMonAnimal : Lettre ouverte aux sénateurs de la Guadeloupe

Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

je tiens à exprimer mon inquiétude et mes réserves à propos du projet de loi 3661 visant à renforcer la lutte contre « *la maltraitance animale* ».

Je m'exprime ici en tant que naturaliste amateur et aquariophile de longue date. Je suis membre actif des associations guadeloupéennes Kazanac et le Bik Lab, du Killi Club de France (KCF) ainsi que de l'Association killiphile francophone de Belgique (AKFB). Je contribue également à des programmes de conservation d'espèces en danger.

Très préoccupé par le bien-être animal et convaincu par mon expérience que les animaux sont dotés d'intelligence et de sensibilité, j'ai d'abord accueilli favorablement ce projet de loi. Je suis évidemment partisan de la protection des animaux et contre leur exploitation dans des cirques ou des delphinariums.

Je soutiens l'interdiction de vente des chats et des chiens en animalerie, —sachant que à ma connaissance cela fait bien longtemps que, au moins en Guadeloupe, plus aucune animalerie ne vend ni de chiens ni de chats—, et je trouve positif l'introduction d'un *Certificat de connaissances*, préalable à l'acquisition d'animaux par des particuliers.

Une lecture approfondie du texte de cette loi met en évidence que la mise en place de listes positives entraînerait à terme l'interdiction de détention d'animaux par des particuliers, renforcerait le marché clandestin et ferait disparaître une quantité d'emploi au sein des animaleries déjà bien fragilisées par le Covid19.

Les associations qui regroupent de véritables amateurs passionnés seraient également fortement impactées. Il me semble grave et incroyables que figurent dans cette loi des propositions dictées par des groupuscules extrémistes tandis que les avis des principaux acteurs du domaine animalier n'ont pas été consultés ou écoutés.

Vu le nombre important en France d'éleveurs passionnées de poissons, de reptiles et d'oiseaux qui, —dans leur grande majorité, maintiennent leurs animaux dans des conditions remarquables—, il est insensé que sous l'influence d'une poignée d'animalistes extrémiste, ce texte de loi passe en l'état.

En effet, l'interdiction de l'élevage, pratique populaire courante en France et en Guadeloupe, est une atteinte injustifiée à nos libertés individuelles et renforcera auprès d'une partie de plus en plus importante de la population la méfiance à l'égard de nos représentants politiques et le sentiment d'un décalage vis à vis de leur vie quotidienne. En plus, en validant cette loi, vous réduiriez à néant tous les efforts fournis par l'ensemble des

passionnés qui œuvrent bénévolement pour la diffusion de bonnes pratiques de maintenance des animaux au sein de la population.

Ainsi, tout en trouvant des points positifs évidents dans ce projet de loi, il me semble surtout très inquiétant et néfaste pour l'aquariophile, pour la proximité humains-animaux et pour l'écologie en général …

Quelques recherches m'ont permis de réaliser que ce texte de loi proposé par les députés M. Dimitri HOUBRON, Mme Laëtitia ROMEIRO DIAS et M. Loïc DOMBREVAL était inspiré par une association animaliste Code Animal qui milite pour l'interdiction de détention de tout animal en captivité. Dans ses soutiens on retrouve les défenseurs des pigeons et les protecteurs de rats qui s'opposent aux actions des services municipaux contre leur prolifération en ville …

D'ailleurs de l'aveu même de Mme Alexandra Morette, présidente de Code Animal, l'établissement de listes positives, était un amendement d'appel, c'est à dire un amendement destiné à susciter un débat mais dont elle-même a été surprise qu'il soit adopté «*[on l'a proposé] en se disant ça ne passera jamais, c'est trop nouveau, on n'a pas assez de recul et finalement les députés et les sénateurs s'en sont saisis et ont vraiment poussé sur la liste positive* » Et elle poursuit en annonçant « *L'idée de la liste positive, dans un premier temps, c'est de restreindre pour ensuite, derrière, potentiellement interdire toute la détention de tous les animaux sauvages chez les particuliers* ».

Ces dérives animalistes extrémistes, sont dangereuses : il est inacceptable que sous prétexte du bien-être animal, de telles idées soient actées dans une loi française. En effet, le but final d'une association comme Code Animal est d'interdire toute pratique d'élevage par des particuliers et tout contact avec des animaux considérés comme « sauvages ».

Mon expérience personnelle, en tant qu'aquariophile et killiphile, me permet de témoigner que sans les actions menées par des amateurs, de nombreuses espèces n'existeraient plus sur notre planète ! L'application stricto sensu de cette loi annulerait tous ces efforts de sauvegarde d'espèces condamnées dans la nature à cause de la dégradation de leur biotope.

L'IPBES estime à plus d'un million le nombre d'espèces (animaux et plantes) en cours d'extinction.

Cette perte de la biodiversité, associée au dérèglement climatique est, me semble-t-il, LE problème important de la cause animale !

J'ai toujours considéré les pratiques naturalistes amateur telle que l'aquariophilie comme des activités saines et positives. Conscient de ma responsabilité en tant qu'éleveur à l'égard du bien-être de mes pensionnaires, je prône une aquariophilie vertueuse et responsable.

Je souhaite simplement pouvoir poursuivre mes activités d'ichtyologue amateur, dans le respect des réglementations en vigueur et pouvoir continuer à partager et transmettre l'expérience et la connaissance des milieux aquatiques à des jeunes publics via des activités associatives et des projets pédagogiques.

Je vous demande donc, Madame la Sénatrice et Monsieur le Sénateur, de ne pas soutenir ce projet de loi qui, en l'état, aurait des graves conséquences pour nos concitoyens, les animaux en général, la vie associative ainsi que le maintien des emplois dans le secteur animalier.

Je vous assure, Madame la Sénatrice et Monsieur la Sénateur de ma confiance dans votre compréhension des enjeux réels de ce projet de loi et de mon soutien total dans votre refus de le soutenir en l'état.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sénatrice et Monsieur la Sénateur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Olivier Watté, également connu sur les réseaux sociaux sous le pseudonyme de **Mr Hackquarium**

(Cette lettre est intégralement publiée sur mon blog)